

Demande de renforcement des mesures de sécurité routière dans la zone de l'école du Maupas

Situation actuelle :

La circulation routière dans le quartier du Maupas pose un problème de surcharge du trafic et par conséquent de sécurité des piétons, en particulier des élèves de l'école du Maupas. Le fait que l'école abrite 5 classes, (c'est-à-dire environ 100 élèves) de 1P à 4P est un phénomène aggravant puisque les élèves ne sont âgés que de 5 à 8 ans, c'est-à-dire vraiment très jeunes et souvent inconscients du danger que représente les aller et retours incessants des voitures. La zone est d'ailleurs fréquentée par divers types de chauffeurs. On y voit naturellement les habitants du quartier du Maupas, mais également ceux des Uttins. Il y a également les employés des multinationales installées aux Uttins mais aussi les deux bus scolaires, quelques taxis, des visiteurs et énormément de parents d'élèves qui viennent déposer leur enfant devant le portail de l'école. Cette situation crée de fait un danger latent et permanent en particulier en début de matinée et en début d'après-midi.

Il est donc indispensable que cette zone soit mieux sécurisée afin d'assurer le bien-être et l'épanouissement des enfants. A ce titre, nous préconisons que les mesures suivantes soient prises :

- 1 – Limiter l'accès à l'avenue de Beaulieu aux habitants et aux personnes travaillant au Maupas et aux Uttins. (Signe « Riverains et travailleurs autorisés »)
- 2 – Tracer une ligne blanche continue sur de l'avenue de Beaulieu en-dessous du débouché du rond-point de Général Guisan jusqu'à la hauteur de l'école du Maupas interdisant de ce fait son franchissement ainsi que les tourner sur route
- 3 – A l'instar de celle du collège du Martinet, créer une zone « dépose scolaire » au bas du terrain des jardins communaux
- 4 – Limiter la vitesse sur l'avenue de Beaulieu à 20 km/h (zone scolaire)
- 5 – Détacher deux patrouilleurs scolaires au passage pour piétons à l'intersection de Général Guisan et de l'avenue de Beaulieu
- 6 – Installer une borne rétractable (avec clé ou badge) juste en-dessous de l'intersection du l'avenue de Beaulieu et de Général Guisan et l'activer de 7h30 à 8h00 et de 13h à 13h30

7 – Pose de gendarmes couchés sous forme de monticules le long de l'avenue de Beaulieu

8 – Annuler la priorité de droite à l'intersection Général Guisan et Avenue de Beaulieu

9 – Poser une mini barrière cloutée ou sous forme de cônes sur l'avenue de Beaulieu le long de la piste cyclable de manière à empêcher les véhicules motorisés d'empiéter sur la piste cyclable en roulant ou en se garant

Par cette motion, les signataires issus de tous les groupes politiques siégeant au Conseil communal de Rolle souhaitent donner une impulsion supplémentaire à la sécurité des piétons et des cyclistes aux abords des collèges.



Jean-Pierre ROLAND



Lucia Surva



Baptiste Conti



Olivier Pelegrin



Frédéric Schmalz



Dominique Ponen



Duhamel Ewa



Laurent Théodore